

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE du 19 septembre 2022

SOUTIEN AUX CHATEAUX FORTS (rapport N° 4354)

Territoire	Maitre d'ouvrage - Libellé de l'opération Plan de financement Imputation budgétaire	Montant subventionnable	Taux	Montant de la subvention
CENTRE	<p>CHATEAU DU SPESBOURG Maître d'ouvrage : commune d'ANDLAU</p> <p>Travaux 2022 : sécurisation-consolidation</p> <p>-Purge du mur en briques du logis principal en façade sud/sud-ouest ; relancis, rejointoiements, 3 couches d'enduit au mortier bâtard, bavette.</p> <p>-Consolidation d'une fenêtre en façade sud, 1^{er} étage : remplacement intérieur et extérieur des parements et moellons disparus, par pierres du site taillées avec bossage, maçonnerie au mortier de chaux.</p> <p><u>Montant du projet</u> : 20 966 € HT <u>Cofinancements</u> : -Subvention attendue de la DRAC : 7 306 € -Autofinancement par emprunt : 9 293 € <u>Imputation budgétaire</u> : P1840005 T51-1238-204-2041482-312</p>	20 966 €	25 %	5 242 €
	TOTAL DES SUBVENTIONS ACCORDÉES			5 242 €
Total subventions attribuées au titre du Fonds Patrimoine pour les châteaux forts imputation budgétaire P1840005 T51-1238-204-2041482-312				5 242 €

Modalités de versement

Château du Spesbourg :

La subvention sera versée en une seule fois, à la commune d'Andlau, à l'issue des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Imputation :

Opération P 184 O 005 « Fonds Patrimoine pour les châteaux forts », Tranche T51, ligne 1238-204-2041482-312 Subventions d'équipement versées – Bâtiments et installations.

*